



LETTRE D'INFORMATION

Actualités de février 2026

Edito



Chères élues, chers élus,

Les élections municipales sont toujours un moment important pour la vie de nos communes. Elles rappellent combien la démocratie locale reste un pilier de notre République et combien l'engagement au service de l'intérêt général est essentiel.

En Ariège, cette vitalité démocratique se confirme. 5215 candidats se présentent aux suffrages des électeurs dans 411 listes, et toutes les communes disposent d'au moins une équipe candidate. Dans 73 communes, plusieurs listes sont en compétition, signe d'un débat démocratique actif dans nos territoires. La parité progresse également, avec près de 48,5 % de candidates sur les listes. Au niveau régional, notre département se distingue même par le plus haut taux de femmes têtes de listes (31,20% contre 20,11% pour la moyenne régionale - *source Observatoire de la Parité en Occitanie*).

Entre les deux tours, je souhaite saluer l'engagement des élus, des agents communaux et des bénévoles qui assurent la bonne tenue des bureaux de vote et garantissent la sincérité du scrutin.

Dans les jours qui suivront, les conseils municipaux nouvellement élus se réuniront pour leur installation et procéderont à l'élection du maire et des adjoints. Ce moment fondateur ouvre un nouveau mandat au service de nos communes et de leurs habitants.

L'Association des Maires et des Élus de l'Ariège sera pleinement mobilisée pour accompagner les élus dans cette nouvelle étape, notamment en proposant une présentation de nos services en venant à votre rencontre, avec des Universités des Maires à Foix, Pamiers et Saint-Girons de mai à septembre et un Salon des communes et intercommunalités à Ferrières-sur-Ariège le 28 mai.

La démocratie communale est vivante : elle repose avant tout sur l'engagement des femmes et des hommes qui font vivre nos territoires.

Merci pour votre fidélité et votre engagement.

Jean-Jacques **MICHAU**,
Président

Patrimoine



Le pont du Diable de Montoulieu, entre patrimoine et légende

Au cœur de la vallée de l'Ariège, la commune de Montoulieu abrite un ouvrage discret mais chargé d'histoire : le pont du Diable. Ce petit pont de pierre, qui enjambe un cours d'eau dans un environnement naturel préservé, était autrefois ouvert à la circulation. Aujourd'hui, il constitue un lieu apprécié des amateurs d'architecture et de photographie.

Comme souvent dans les Pyrénées, l'origine de son nom nourrit l'imaginaire. La tradition populaire raconte que sa construction aurait été si difficile que les habitants auraient passé un pacte avec le Diable lui-même pour achever l'ouvrage en une nuit. L'âme du premier passant devait alors lui revenir... Mais, dit-on, les villageois auraient déjoué le piège en faisant traverser un animal avant tout être humain.

Contrairement à ce que son appellation pourrait laisser croire, l'ouvrage n'est pas médiéval : il remonte en réalité au XIX^e siècle. Il aurait été construit par un dénommé Léo Lamarque, dans le cadre d'une expérience industrielle menée dans ce secteur afin de capter l'énergie de l'Ariège sans canal d'aménée. À cette époque, les vallées ariégeoises voient se développer diverses initiatives liées à l'exploitation des ressources locales et aux débuts des activités industrielles. Ce pont serait ainsi en lien avec les fondateurs des usines métallurgiques Saint-Antoine.

Au-delà de la légende, le pont du Diable rappelle l'importance du passé industriel du territoire et de ces ouvrages modestes mais essentiels qui structuraient autrefois la vie locale, facilitant les échanges entre vallées et villages. Aujourd'hui encore, il constitue un élément du patrimoine rural qui participe à l'identité et au charme du territoire de l'agglomération Foix-Varilhes..

Agenda



Évènements à venir :

- 7 mai 2026, toute la journée, **Universités des Maires 2026**, à l'espace Olivier Carol à Foix (programme : Fondamentaux du budget, Responsabilités des élus, Pouvoirs de police, Financement d'un projet communal, Fonctionnement du conseil municipal et Maire employeur).
- 20 mai 2026, après-midi, **Visite de l'usine Savco** à Saverdun (modalités d'inscriptions à venir).
- 28 mai 2026, toute la journée, **5ème Salon des Communes et Intercommunalités de l'Ariège**, à la salle Omnisports de Ferrières-sur-Ariège.

- 18 juin 2026, après-midi, **Universités des Maires 2026**, à la salle des Capelles à Pamiers (programme : Urbanisme réglementaire et financement de l'urbanisme).
- 15 septembre 2026, **Universités des Maires 2026**, à la salle Max Linder à Saint-Girons (programme : Aspects institutionnels et financiers de l'intercommunalité)
- 14 novembre 2026, matin, **Assemblée Générale et Congrès départemental**, au centre universitaire de l'Ariège à Foix.
- 24 novembre au 27 novembre, déplacement au **Congrès des Maires** à Paris.

Formations et réunions d'information des élus en 2026

- Formation AMF sur **"Les Fondamentaux de la Commande Publique"** : le jeudi 17 septembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (inscriptions bientôt ouvertes) ;
- Formation AMF sur les **"Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et gestion de crise"** : le mardi 22 septembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (inscriptions bientôt ouvertes) ;
- Formation AMF sur les **"Chemins ruraux"** : le jeudi 8 octobre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (inscriptions bientôt ouvertes) ;
- Formation AMF sur la **"Législation funéraire, gestion des cimetières"** : le jeudi 15 octobre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (inscriptions bientôt ouvertes) ;
- Formation AMF sur les **"Biens sans Maîtres et immeubles en état d'abandon"** : le jeudi 5 novembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (inscriptions bientôt ouvertes) ;
- Formation AMF sur **"La prise de parole en public"** : le jeudi 3 décembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (inscriptions bientôt ouvertes).

Points juridiques



LOI DE FINANCES 2026

La loi de finances pour 2026 introduit plusieurs ajustements importants en matière de fiscalité locale. Si certaines mesures relèvent d'évolutions techniques ou de clarifications juridiques, d'autres auront des conséquences directes pour les collectivités territoriales.

Lire

(article accessible après connexion au site)



LES MENTIONS MARGINALES

La mention marginale est une mesure de publicité destinée à établir une relation entre deux actes de l'état civil ou entre un acte et une décision judiciaire ou administrative.

Lire

(article accessible après connexion au site)

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable). Institué par l'article 242 de la loi de finance 2019, le CFU est obligatoire pour toutes les communes depuis le 1^{er} janvier 2026.



Lire

(article accessible après connexion au site)

Besoin de soutien ?



Que faire en cas d'agression d'élus dans le cadre de son mandat? ●

- Si vous êtes victimes de violences (physiques ou verbales) : appelez immédiatement les services d'urgence (17 / 112).
- Conservez toutes les preuves (messages, photos, témoins, factures, certificats médicaux...).
- Déposez plainte auprès des services de police/gendarmerie.
- Informez l'AMA **dès que possible** (05.34.09.32.41 – asso@maires09.fr) pour bénéficier d'un accompagnement et pour que l'association puisse, si vous le souhaitez, se constituer partie civile au soutien de l'action publique. 📞✉

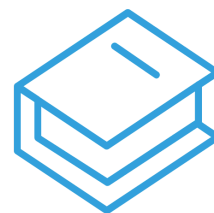
Retrouvez tous nos Services sur notre Site Web



Formations



Commissions



Conseil Juridique

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS DE L'ARIÈGE

10 rue Germain Authié, 09000, Foix

<https://www.maires09.asso.fr/>

Ce mail à été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous l'avez reçu car vous vous êtes inscrit à notre Newsletter.

[Se désabonner](#)